



Syndicat **N**ational des **P**ersonnels **T**echniques des **R**éseaux et **I**nfrastructures

Valenciennes, le 13 janvier 2025

Monsieur RYCKEBUSCH Gilles
Directeur de la Direction Territoriale
du Nord pas de Calais
des Voies Navigables de France

Objet : Préavis de grève reconductible à partir du 20 janvier 2025 et demande d'audience (*ainsi que pour les nuitées en amont et en aval pour les agents travaillant en horaires postés ou décalés*).

Monsieur le Directeur,

Les Personnels d'Exploitation des Travaux Publics de l'État (PETPE) sont en colère :

- L'UTI Deûle Scarpe :

Les agents ne perçoivent toujours pas les frais de déplacement, lors des remplacements hors cycle d'exploitation, en dehors de la résidence administrative et/ou familiale, malgré votre accord au CSA en date du 17 Décembre 2024.

Si cette injustice continue, la CGT demandera aux agents de prendre leur pose réglementaire.

- L'UTI Escaut St Quentin :

- Canal du Nord, lors de la mise à jour de OCTAVE au 1^{er} janvier 2025, un changement de leurs droits aux congés a été opérés passant de 30 jours à 25 jours de CA + 5 JRTT. Sans modification ni concertation avec les O.S sur le règlement intérieur (page 83).

- Canal de St Quentin, lors de la mise à jour de OCTAVE au 1^{er} janvier 2025, un changement de leurs droits aux congés a été opérés passant de 32 jours à 25 jours de CA + 7 JRTT. Sans modification ni concertation avec les O.S sur le règlement intérieur (page 85).

C'est pour cela que la CGT dépose un préavis de grève reconductible à partir du 20 Janvier 2025 ainsi que pour les nuitées en amont et en aval pour les agents travaillant en horaires postés ou décalés.

Vous sachant respectueux du dialogue social, la CGT vous sollicite pour une audience, comme prévu par les textes.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire du SNPTRI CGT

Jérôme DORDAIN